



Office National des Forêts

DEMAIN PREND RACINE
— AUJOURD'HUI —

Info COUPE

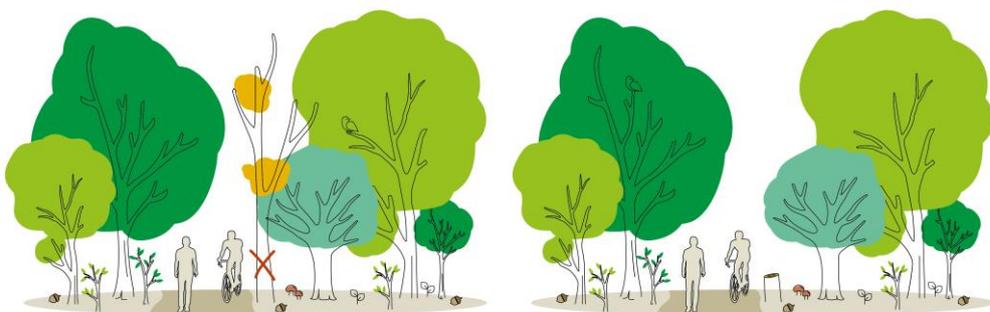
24 août 2021

Forêt domaniale de Fausses-Reposes

La forêt domaniale de Fausses-Reposes est gérée par l'Office national des forêts, selon un aménagement forestier*, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2005-2024.

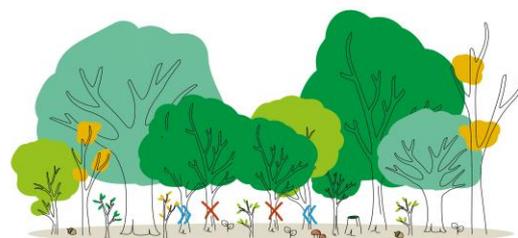
Celui-ci prévoit des coupes sanitaires complétées par des coupes d'ouverture de chemins d'exploitation sur les parcelles 93, 94, 96c, 99a, 101a, 102ac, 107 et 109ab de la forêt, situées sur le territoire de sèvres et Ville d'Avray

Coupe sanitaire



Les arbres dépérissants et dangereux aux abords des chemins, des routes et des infrastructures sont coupés pour assurer la sécurité de tous.

Coupe d'ouverture de chemins d'exploitation



Informations coupe

Parcelles	93, 94, 96c, 99a, 101a, 102ac, 107 et 109ab
Surfaces	Total : 30,5 hectares
Type de peuplements	Mélange : chêne, châtaignier, charme, tilleul
Volume de bois prélevé	Total : 1600 m ³ de bois
Date de début des travaux	Début septembre 2021
Durée du chantier	6 mois (en fonction des conditions météorologiques)

Détails des coupes

>> La coupe sanitaire va prélever tous les arbres dépérissants et dangereux pour assurer la sécurité de tous, aux abords des chemins, des routes forestières et en lisière de forêt.

>> En parallèle les forestiers vont procéder à l'ouverture de chemins d'exploitation. Appelés cloisonnements, ces chemins vont permettre de canaliser le passage des engins forestiers, protégeant ainsi les sols. Après leurs ouvertures, la végétation basse (ronces, fougères...) va se développer. Ils seront réutilisés par les engins forestiers lors des coupes de bois. Ils sont régulièrement entretenus.

>> Ces coupes seront réalisées par l'ONF en bois façonné : l'ONF va prendre la responsabilité de l'organisation de l'exploitation permettant de mieux maîtriser la qualité des chantiers, le respect des calendriers et la remise en état des lieux.

Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public



Pourquoi cette coupe ?

- **Une forêt bien gérée est une forêt en bonne santé !** La coupe de bois permet d'apporter la lumière nécessaire au bon développement des peuplements et à l'implantation naturelle de semis assurant ainsi la régénération naturelle de la forêt tout en sécurisant l'espace forestier et en produisant le bois dont la société a besoin.
- En forêt, les **cloisonnements sont des chemins particuliers**. Ils permettent aux engins forestiers (porteurs, débardeurs, abatteuses...) et aux ouvriers sylviculteurs de circuler au cœur des parcelles pour entretenir et gérer la forêt. L'objectif de ces chemins est majeur pour la biodiversité et l'avenir des forêts : **ils limitent le passage des machines à des zones dédiées et préservent ainsi les sols de toute la forêt**. Les forestiers, en tenant compte des caractéristiques naturelles du milieu, veillent à ce que **ces cheminements passent par des endroits adaptés, préservant les espèces**.

Après cette coupe ?

Les parcelles vont se régénérer naturellement ; **sur ces parcelles il n'y aura pas de plantation**.

- La lumière apportée par la coupe va permettre aux jeunes arbres du peuplement de se **développer naturellement**.
- Les **parcelles** vont ainsi bénéficier de chemins d'exploitation permettant de canaliser les engins forestiers. C'est pourquoi ces chemins vont rapidement être comblés par la végétation forestière (fougère, ronces...). Les forestiers programmeront ainsi des travaux de broyage tous les 1 à 2 ans, notamment avant l'utilisation des chemins, afin de maintenir ces tracés ouverts.

Une remise en état de la forêt est toujours prévue en fin de chantier.

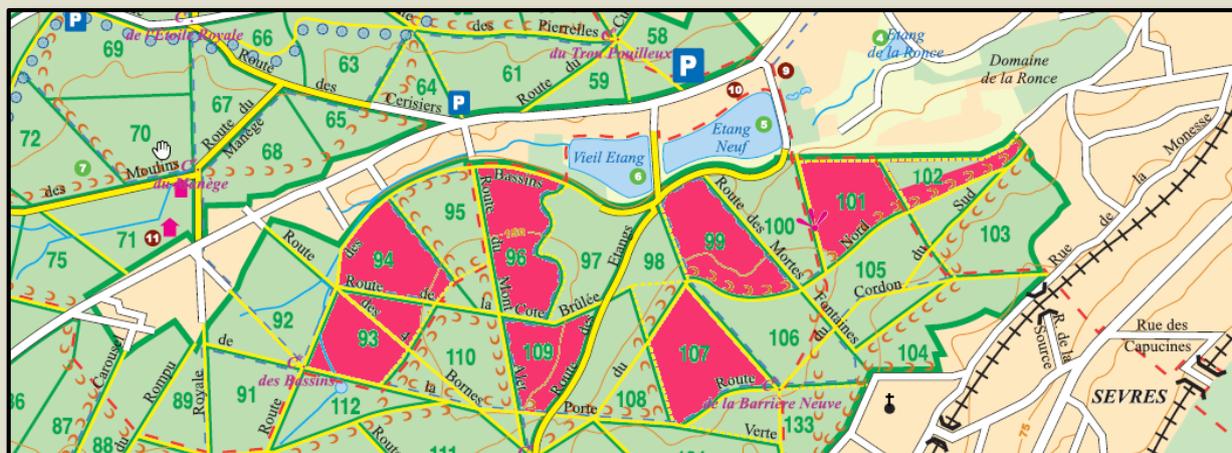
Où va le bois prélevé ?

Les bois font l'objet d'un tri par l'ONF. Ils seront utilisés majoritairement en bois de chauffage en circuit court ou en bois de trituration transformés par une usine en Normandie (planches agglomérées). **(1400m³)**

Quelques grumes de chêne et de châtaignier de belle qualité seront valorisées en bois d'œuvre **(200m³)**

Une partie des branchages de – de 7 centimètres de diamètre seront laissés dans les parcelles afin de nourrir le sol forestier.

Plan des coupes en forêt domaniale de Fausses-reposes



La forêt domaniale de Fausses-reposes

Grande de plus de 600 hectares, la forêt domaniale de Fausses-Reposes est localisée sur deux départements (Hauts de Seine et Yvelines) et huit communes.

Elle est caractérisée par ses paysages de reliefs et vallons qui lui procurent des points de vue remarquables ainsi qu'une diversité écologique liée aux landes à callunes, clairières forestières, mares qui permettent à une flore de s'installer et d'héberger une faune variée.



La sylviculture en Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13^e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Île-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest
27, rue Edouard Charton
78000 Versailles

Ysatys Nadji
Chargée de Communication
ysatys.nadji@onf.fr